

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 12 Mars 2025 – CM 2025-01**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze Mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance publique, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

Date de la convocation : 05 Mars 2025

Etaient présents : MM. Ida RUSSO, Michel AZENS, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, François LEMAITRE, Christine LE PAGE, Danielle LORRE, Eric MORALES, Mischa REGGIANI, Jean-Marc ROCACHER, Yves SOMBRIS, Lilian TERROU

Ont donné procuration : MM. Fabienne CAPOMAZZA à Sandrine ESTEBE, Stéphane DELAGE à Nathalie COSTANZO, Christian HULOT à François LEMAITRE, Isabelle NOIRAUT à Jean-Marc ROCACHER, Bruno VERMERSCH à Eric MORALES

Absent (s) : M. Jean-François MARTINIERE

Le Conseil Municipal compte 17 membres présents (sur un total de 23 membres). Le quorum – fixé à 12 conseillers municipaux – est atteint. Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Préalablement à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Mme Mélinda LIGNOT, Chargée de Coopération Territoriale a été invitée à présenter aux élus la Convention Territoriale Globale supra-communale qui englobe les Communes d'Aigrefeuille, de Drémil-Lafage et de Flourens.

Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition de Mme le Maire, Mme Florence de BOLLARDIERE est désignée (e) comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

■ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 Décembre 2024

Il a été proposé aux élus de se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 Décembre 2024 qui a été transmis en même temps que la convocation à ce conseil.

Y a-t-il des commentaires ou des demandes de rectifications ? En conséquence, il a été proposé de passer au vote pour approuver le Procès-Verbal de la séance du 10 Décembre 2024

Le Procès-Verbal du précédent conseil a été adopté à l'unanimité.

Mme DE BOLLARDIERE Florence - désigné (e)° secrétaire lors de cette dernière séance -, sera invitée à signer le Procès-Verbal à l'issue de cette réunion.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Madame le Maire : A présent, nous allons vous communiquer les décisions prises par le Maire par délégation :

✓ **Décision du Maire n° 2025-01** en date du 17/01/2025 : virement de crédits de chapitre à chapitre

✓ **Décision du Maire n° 2025-02** en date du 20/02/2025 : Avenant n°2 au contrat SYSTHERMIC concernant la maintenance et l'exploitation des installations énergétiques (*suite installation système CVC/Ecole Maternelle « Maurice Petitcolin »*)

✓ **Décision du Maire n° 2025-03** en date du 20/02/2025 : Avenant n°3 au contrat SYSTHERMIC concernant la maintenance et l'exploitation des installations énergétiques (*suite installation système CVC/Ecole Elémentaire « André Duperrin »*)

■ Liste des bons de Commandes et/ou Ordres de Services

Mme le Maire a fait part aux élus de la Liste des Bons de Commandes et/ou Ordres de Services signés par ses soins et ce, depuis le 10 Décembre dernier, date du précédent Conseil Municipal.

Le tableau des devis ayant été communiqué lors de l'envoi de la convocation du conseil municipal, il ne sera donc pas procédé à la lecture intégrale du tableau ci-après :

Date	Nature des dépenses	Fournisseur	Montant TTC	Imputation
12/12/2024	Barre + signalétique	QUINCAILLERIE ANGLES	293.46	INV
12/12/2024	Barre + signalétique	QUINCAILLERIE ANGLES	235.60	INV
12/12/2024	Barre + signalétique	QUINCAILLERIE ANGLES	185.83	INV
12/12/2024	Barre + signalétique	QUINCAILLERIE ANGLES	331.74	INV
12/12/2024	Barre + signalétique	QUINCAILLERIE ANGLES	1 316.28	INV
12/12/2024	Vêtements de travail	ENHO	791.28	FONCT
12/12/2024	Fournitures scolaires	LACOSTE	77.70	FONCT
12/12/2024	Fournitures scolaires	LACOSTE	68.65	FONCT
12/12/2024	Fournitures scolaires	ASCO-CELDA	170.20	FONCT
17/12/2024	Fournitures scolaires	LIBRAIRIE LAIQUE	31.90	FONCT
17/12/2024	Nettoyage des réseaux de buées grasses de cuisines professionnelles par le procédé Steiger	TECHNIVAP	770.62	FONCT
18/12/2024	Entretien véhicule Peugeot Partner	GARAGE MENDONCA	506.00	FONCT
21/12/2024	Remplacement radiateur salle Georges Thiery	SYSTHERMIC	570.00	FONCT
09/01/2025	Travaux élagage lotissements	ECOVANA	20 994.00	FONCT
09/01/2025	Éclairage LED	YESS	1 049.71	FONCT
09/01/2025	Éclairage LED	YESS	597.80	FONCT
09/01/2025	Intervention pour une Animation Théâtrale	AQUIHORA	250.00	FONCT
14/01/2025	Vœux du Maire	ROUMEGOUS	998.00	FONCT
15/01/2025	Toiture Zinguerie Eglise de Montauriol	SANIZINC	8 448.24	INV
15/01/2025	Regard pluvial Eglise de Montauriol	SEGM	1 680.00	INV
15/01/2025	Révision et entretien FORD TRANSIT	GARAGE MENDONCA	1 719.11	FONCT
15/01/2025	Produits d'hygiène Ecole Elémentaire	EMBALMAG	2 012.69	FONCT
15/01/2025	Produits d'hygiène Ecole Elémentaire	EMBALMAG	1 225.33	FONCT

Conseil Municipal 2025-01
[Correction apportée après séance du 14/04/2025]

15/01/2025	Produits d'hygiène Ecole Elémentaire	EMBALMAG	1 619.52	FONCT
16/01/2025	Fournitures administratives	JPP	268.63	FONCT
21/01/2025	Produits d'hygiène Ecole Elémentaire	EMBALMAG	316.32	FONCT
21/01/2025	Achats de fleurs	FLEURS-i-TECH	1 543.74	FONCT
21/01/2025	Équipement chaussures	ECHOPPE	719.76	FONCT
28/01/2025	Contrôle tracteur	MECAGRI	935.75	FONCT
28/01/2025	FORD TRANSIT remplacement monte glace	GARAGE MENDONCA	335.80	FONCT
28/01/2025	Révision RENAUD	GARAGE MENDONCA	1 032.26	FONCT
28/01/2025	Engrais pour le stade	GAZONS DE France	788.59	FONCT
31/01/2025	Bulletin d'information municipal	COTÉ COM	1 560.00	FONCT
06/02/2025	Reprise de la marche entrée de l'église Montauriol	SEGM	1 260.00	INV
07/02/2025	Réparation du ciment de la corniche église Montauriol	SANIZINC	750.00	INV
10/02/2025	Remise en forme portail cimetière	G. FALIERE	1 440.00	INV
11/02/2025	Achats de livres	OMBRES BLANCHES	500.00	FONCT
11/02/2025	Achats de livres	OMBRES BLANCHES	500.00	FONCT
11/02/2025	Nettoyage murs/murets - Mairie Poste arrière-cour	IDEODRONE	1 080.00	FONCT
11/02/2025	Inspection technique/nettoyage toiture	IDEODRONE	5 280.00	FONCT
11/02/2025	Rognage de l'ensemble des souches	ECOVANA	600.00	FONCT
11/02/2025	SAV plancher passerelle	LOISIRS AMENAGEMENTS	313.92	FONCT
11/02/2025	Jeux Ecole maternelle	PROLUDIC	7 793.72	INV
11/02/2025	Aspirateur poussières VT V	EMBALMAG	254.14	INV
26/02/2025	Diagnostic alarme	SIMIE	667.87	FONCT
26/02/2025	Entretien espaces verts lotissements	SPIRONELLO	23 607.36	FONCT
26/02/2025	Peinture + Location matériel	FRANCE PEINTURE	579.85	FONCT
26/02/2025	Peinture bancs Eglise Montauriol	FRANCE PEINTURE	313.67	FONCT
26/02/2025	Peinture bancs Eglise Montauriol	FRANCE PEINTURE	417.47	FONCT
26/02/2025	Plaque aludibond	ARTCASE	142.56	INV
28/02/2025	Remplacement verre brisé-panneau d'affichage	ECLAT VERRIER	139.25	FONCT

*** ***

Il a été ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

ETANT PRECISE que l'AFFAIRE N° 2025-01-06 intitulée « PROMOTION INTERNE : Création d'un poste « d'Attachée Territorial » a été retirée de cet ordre du jour et sera présenté au prochain Conseil Municipal.

■ AFFAIRE N° 2025-01-01 : Projet d'implantation d'une antenne-relais sur le territoire communal : avis du Conseil Municipal

Madame le Maire a cédé la parole à M. SOMBRIS Yves

EXPOSE :

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le 28 Octobre dernier, SFR - deuxième opérateur de téléphonie en France -, a transmis en Mairie un dossier d'information relatif au projet d'implantation d'une antenne-relais, lieu-dit « Barthon », Avenue de Mons à DREMIL-LAFAGE (parcelle cadastrée Section ZR N°1°). Ce projet d'antenne-relais a pour objectif d'étendre la couverture en 4G fixe, notamment afin de couvrir une zone de couverture déficiente concernant la Commune. Il s'inscrit également dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de BOUYGUES TELECOM et SFR.

Le 06 Décembre 2024, SFR a déposé en Mairie une Déclaration Préalable de travaux (DP 031.163.24.P0088) sollicitant l'autorisation d'implanter cette antenne-relais.

En date du 10 Décembre 2024, le Conseil Municipal a émis un Avis Défavorable vis-à-vis de cette installation (D-2024-04-22) et en date du 16 Décembre 2024, la Déclaration Préalable a été refusée par les soins de Mme le Maire.

En date du 18 Février 2025, l'opérateur SFR a redéposé, pour la 2^{ème} fois consécutive, une nouvelle Déclaration Préalable (DP 031.163.25.0.0005) concernant l'implantation d'une antenne-relais. Comparable à la 1^{ère} déclaration, cette antenne-relais – d'une hauteur de 36 m et porteuse de 3 antennes SFR 3G/4G – serait implantée Avenue de Mons, lieu-dit « Barthon », sur la même parcelle de terrain que précédemment, située en Zone A du PLUi-H.

Madame le Maire précise que l'implantation d'une antenne-relais d'une hauteur de 36 m sur des terrains agricoles situés en bordure d'une route métropolitaine dépourvue de toute plantation d'arbres, entraînerait des nuisances visuelles importantes ainsi qu'une dégradation de la qualité environnementale du site.

De plus, le projet est situé à proximité du « Domaine de Barthon », patrimoine bâti de qualité au sein d'un parc boisé protégé, récemment reconverti en appartements qualitatifs privés.

Le projet se trouve également à proximité d'autres types d'habitats de caractère ainsi que des zones récemment urbanisées, à savoir deux lotissements pavillonnaires regroupant de nombreuses maisons individuelles.

Au regard des arguments énumérés ci-dessus, Madame le Maire propose donc d'émettre un Avis Défavorable à cette implantation et demande au Conseil Municipal de se positionner à ce propos.

Après commentaires, débats et délibération, Madame le Maire a proposé à l'assemblée :

-d'émettre un Avis Défavorable au projet d'installation d'une antenne-relais d'une hauteur de 36 m par l'opérateur SFR, lieu dit « Barthon », Route de Mons à DREMIL-LAFAGE, tel que présenté dans la Déclaration Préalable N° DP.031.163.25.0.0005 déposée le 18/02/2025,

-d'informer l'opérateur SFR de la présente décision et de l'inviter à trouver un lieu plus approprié pour l'implantation de cette antenne-relais.

Eric MORALES : nous sommes bien sur le même cas de figure que la dernière fois ?

Mme le Maire : oui, exactement.

Brigitte CLARENS : pourront-ils à nouveau redéposer une nouvelle demande d'implantation ?

Mme le Maire : non, je n'espère pas qu'ils redéposeront une nouvelle demande. A présent, nous demandons aux membres du Conseil Municipal d'émettre un Avis Défavorable à ce projet d'implantation d'une antenne relais SFR.

La délibération a été adoptée à l'unanimité à la majorité.

■ AFFAIRE N° 2025-01-02 – ECOLES PUBLIQUES-Participation des Communes aux frais de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants des Communes extérieures à DREMIL-LAFAGE - Année scolaire 2023-2024

5

Madame le Maire a cédé la parole à Mme Florence DE BOLLARDIERE

EXPOSE :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Education, notamment ses articles L.212-8 et R.212-21,

CONSIDERANT que la Commune de DREMIL-LAFAGE a signé avec les Communes énumérées dans le tableau ci-dessous un engagement de prise en charge des frais de fonctionnement des élèves dans les écoles publiques de DREMIL-LAFAGE,

CONSIDERANT qu'il a été arrêté à cette occasion le montant de la part des frais de fonctionnement dû par les communes de résidence des enfants accueillis dans ces écoles (*cf annexe ci-jointe – Coût moyen par élève/Année 2024*),

CONSIDERANT qu'au titre de l'année scolaire 2023-2024, la Commune de DREMIL-LAFAGE a accueilli 12 élèves au total, en provenance de 7 Communes différentes (cf tableau ci-dessous), au sein de ses deux groupes scolaires,

il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à émettre les titres de recettes correspondants sur la base 1 609.64 € par enfant scolarisé, selon la répartition ci-dessous :

Communes	Nombre d'élèves scolarisés	Montant par enfant	Montant Total par commune
CLASSE ULIS			
BALMA	7	1609.64 €	11 267.48 €
LAVALETTE	1	1609.64 €	1 609.64 €
QUINT-FONSEGRIVES	1	1609.64 €	1 609.64 €
AUTRES COMMUNES			
AGUTS	1	1609.64 €	1 609.64 €
CAMBON LES LAVAUR	1	1609.64 €	1 609.64 €
SAUSSENS (*)	1	804.82 €	804.82 €
MONDOUZIL (*)	1	804.82 €	804.82 €
TOTAL	12		

(*) Concernant les Communes de SAUSSENS et MONDOUZIL, l'enfant concerné réside en alternance chez ses deux parents qui en ont la garde alternée. Chaque commune est donc redevable de la moitié du montant dû pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles.

Après commentaires, débats et délibération, Madame le Maire a proposé à l'assemblée :

- de l'autoriser à émettre les titres de recettes correspondants, sachant que la participation pour les classes ULIS est de droit,
- de l'autoriser à saisir, si besoin, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne dans le cadre d'une procédure d'arbitrage en cas de désaccord avec l'une des Communes mentionnées ci-dessus,
- d'annexer à la présente délibération le tableau des éléments de calcul du montant de la participation due par enfant.

La délibération a été adoptée à l'unanimité à la majorité.

6

■ AFFAIRE N° 2025-01-03 – Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne : Rénovation des mâts des Points de Livraison (PL) 507 et 508 – Rue du Moussard (Lotissement « Hameau de Montauriol ») [Réf. SDEHG : Affaire 2 BU 626]

Madame le Maire a cédé la parole à M. Yves SOMBRIS

EXPOSE :

Suite à la demande de la Commune en date du 27/08/2024 concernant la rénovation des mâts des PL 507 et 508 implantés Rue du Moussard – Lotissement « Le Hameau de Montauriol », le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de l'opération suivante (*cf annexe ci-jointe - Projet d'exécution*) :

-fourniture, pose de 2 mâts de 4m de hauteur concernant les PL 507 et 508,
-lanternes à récupérer auprès des services techniques de la Commune qui seront posées et raccordées sur les nouveaux mâts.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	493 €
<input type="checkbox"/> Part du SDEHG	1 253 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la Commune (estimation)	1 393 €
Total	3 139 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Après commentaires, débats et délibération, Madame le Maire a proposé à l'assemblée :

- d'approuver le projet présenté,
- de couvrir la part financière restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres – Imputation à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal,
- de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

La délibération a été adoptée à l'unanimité à la majorité.

■ AFFAIRE N° 2025-01-04 – Participation citoyenne : approbation de la Charte Métropolitaine

Madame le Maire a cédé la parole à M. Bruno BONARDI

EXPOSE :

Le 20 octobre 2022, le Conseil de Toulouse Métropole a voté l'approbation de sa Charte de la participation citoyenne. Ce document définit un cadre pour l'intervention de la Métropole dans la conduite des démarches de participation citoyenne mais aussi une référence pour l'ensemble des acteurs locaux engagés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

La Charte, *annexée à la présente délibération*, a été rédigée à l'issue d'une démarche collaborative conduite avec des élus, des agents et des membres des instances citoyennes de la Métropole et des communes.

Ce document précise les grandes valeurs et les principes sur lesquels se bâtit la participation citoyenne métropolitaine tels que la transparence et la clarté, la garantie de l'intérêt général, la confiance, l'accessibilité et la lisibilité, l'inclusivité et l'équité. Il présente des instances et des démarches déjà conduites par la Métropole, en lien le cas échéant avec les communes et les acteurs de son territoire. Enfin la Charte propose quatre grandes orientations pour améliorer la participation citoyenne à l'échelle de la Métropole :

- Développer l'apprentissage de la citoyenneté et l'intérêt pour la chose publique,
- Utiliser des outils diversifiés pour permettre à tous de mieux s'informer et de participer,
- Renforcer, au bénéfice des citoyens, l'expertise des agents et des élus sur la participation citoyenne,
- Rendre compte et évaluer la participation.

L'action de la Commune de DREMIL-LAFAGE Mairie approuve la charte et s'associe à cette démarche intercommunale visant notamment à renforcer les capacités des acteurs locaux dont les agents des services et élus municipaux pour améliorer les pratiques de participation citoyenne.

De façon plus spécifique, la Commune s'est engagée dans le développement de la participation citoyenne sur son territoire et dans le champ de ses compétences communales.

Son intervention dans ce domaine se traduit notamment par :

- l'animation d'instances de démocratie de proximité comme : l'approbation des cartes « ZAENR » (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) ou les consultations prévues par le Code de l'Urbanisme,
- la mise en place de dispositifs facilitant le dialogue citoyen et la participation des habitants comme :

1/- les réunions avec les services des forces de gendarmerie dans le cadre de la participation citoyenne s'inscrivant dans le cadre de la recrudescence de cambriolages

2/- les réunions sur l'aménagement et la restructuration d'espaces communaux, la conduite de concertation mobilisant des acteurs locaux pour la réalisation des projets portés par la commune tels que :

- la restructuration des espaces publics dans le cadre de la mise en œuvre d'édifices, d'espaces verts ou de loisirs structurants,
- l'aménagement d'espaces de loisirs et de parcs publics,
- la mise en sécurité par la réalisation d'ouvrages de voirie stratégiques

Enfin, des actions de mutualisation intercommunales ont été initiées dans le cadre de l'élaboration de la Charte. Pour répondre aux besoins de ses Communes membres concernant l'usage d'une plateforme numérique de participation citoyenne, Toulouse Métropole a adopté par décision, le 24 octobre 2024, la pérennisation de la mutualisation de la plateforme avec les Communes. Selon leurs besoins, les Communes peuvent conventionner avec la Métropole pour bénéficier de la plateforme numérique. Le cas échéant, la convention fixe les modalités d'intervention et de refacturation des dépenses induites pour la mise en ligne d'une consultation communale sur la plateforme jeparticipe.metropole.toulouse.fr administrée par les services de la Métropole. Cette mutualisation intercommunale permettant de réduire les coûts de mise en œuvre, comparativement à une solution exclusivement communale, la Commune de DREMIL-LAFAGE souhaite s'inscrire dans cette démarche.

Comme mentionné dans l'annexe N° 3 jointe à la présente délibération, l'exécution de la convention s'opère à compter de sa signature par les parties prenantes. Cette convention sera reconduite annuellement tant que la Métropole reconduira le marché avec le prestataire.

Après commentaires, débats et délibération, Madame le Maire a proposé à l'assemblée :

- d'approuver la Charte métropolitaine et s'engage à contribuer aux côtés des acteurs de son territoire aux démarches visant à renforcer le dialogue et la participation citoyenne,
- de l'autoriser à conventionner avec Toulouse Métropole pour bénéficier de la plateforme numérique de participation citoyenne.

La délibération a été adoptée à l'unanimité à la majorité.

■ AFFAIRE N° 2025-01-05 – ASL « Le Colombier » : cession d'une parcelle à la Commune

Madame le Maire a cédé la parole à M. Didier GALLET

EXPOSE :

Lors de son assemblée générale en date du 07/03/2024, l'Association Syndicale Libre (ASL) du lotissement « Le Colombier » a souhaité céder à la Commune la parcelle cadastrée Section ZC N° 109 (88 m²) située en bordure de la Route Métropolitaine N° 1 (dite Avenue de Lanta). Cette parcelle de terrain longe l'emprise de l'ex voie ferrée qui reliait Toulouse à Revel.

Cette cession de parcelle viendrait compléter la cession de parcelles – riveraines de la RM N° 1 -par le Conseil Départemental à la Commune dans le cadre d'un projet d'aménagement sécuritaire de la RM1 dont les études, en collaboration avec TOULOUSE METROPOLE, sont en phase d'Avant-Projet (cf délibération N° 2024-04-19 du 10/12/2024).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer en faveur de l'acquisition de cette parcelle par la Commune auprès de l'ASL du lotissement « Le Colombier », moyennant le versement d'une somme égale à 1 €.

Je précise également que la Commune prendra à sa charge l'ensemble des frais d'acte (acte notarié ...).

Après commentaires, débats et délibération, Madame le Maire a proposé à l'assemblée :

-de répondre favorablement à la proposition de l'ASL du lotissement « Le Colombier » concernant la cession à la Commune de la parcelle cadastrée Section ZC N° 109, d'une superficie de 88 m², constituant une partie de l'assise de l'ancienne voie ferrée reliant Toulouse à Revel, moyennant le versement de la somme de 1 euro,

-de solliciter les services de l'Office Notarial RIVIERE-AMOUROUX, notaires à QUINT-FONSEGRIVES, concernant la rédaction et la signature des actes correspondants,

- de préciser que les frais de timbres, d'enregistrement des actes seront à la charge de la Commune,

-d'autoriser Mme le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune les actes notariés ainsi que tous autres documents administratifs ou notariés se rapportant à la vente de cette parcelle par l'ASL du lotissement « Le Colombier » à la Commune.

Sandrine ESTEBE : quel est l'objectif final de cette acquisition de parcelle ?

Didier GALLET : une étude importante est en cours de réalisation par TOULOUSE METROPOLE pour la sécurisation de la route de Lanta. Des crédits sont également mis à la disposition de la Commune pour la réalisation de cet aménagement sécuritaire qui se déroulera en 4 séquences. Dans le cadre de ces

travaux, des emprises seront nécessaires pour créer une voie indépendante de la route de Lanta qui sera mixte, à savoir réservée aux cycles et piétons.

Sandrine ESTEBE : cet aménagement n'a-t-il pas commencé puisque nous voyons des travaux en cours au niveau de la route de Lanta ?

Mme le Maire : non, actuellement ont débuté les travaux de rénovation des réseaux eau potable au niveau de la route de Lanta.

Didier GALLET : au niveau de la rue de la Chênaie sont en cours des travaux de reprise des réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Concernant ce projet de sécurisation de la route de Lanta, une réunion publique sera organisée en Juin prochain durant laquelle TOULOUSE METROPOLE présentera la 1ere séquence des travaux (quartier Montauriol). Ces travaux s'étaleront sur environ 5 km jusqu'au quartier de Lafage.

Mme le Maire : le CONSEIL DEPARTEMENTAL cède également des terrains à la Commune dans le cadre de cet aménagement routier, notamment les terrains longeant la route de Lanta qui constituaient l'ancienne voie ferrée qui reliait TOULOUSE à REVEL.

Didier GALLET : TOULOUSE METROPOLE soutient financièrement ce projet routier dont le montant s'élève à plusieurs millions d'euros.

Eric MORALES : d'autres aménagements routiers sont-ils prévus sur la Commune pour se rendre au centre commercial SUPER U ?

Mme le Maire : non, pas pour le moment. Nous sommes quand même en discussion concernant la liaison QUINT-FONSEGRIVES et DREMIL-LAFAGE ?

Brigitte CLARENS : souvent, l'on voit des personnes marcher le long de la route de Castres, parfois au niveau de la zone artisanale, soit pour rejoindre le centre village, soit pour se rendre au centre commercial de FLORENS et c'est très dangereux. Je pense qu'il va bientôt y avoir des élections, ce qui devrait faire avancer le dossier.

Bruno BONARDI : l'aménagement d'une voie douce du Centre Village jusqu'à la Zone d'Activités va également contribuer à la sécurisation des personnes qui se déplacent à pied.

Mme le Maire : on se bat également depuis 5 ans pour la réouverture du chemin qui part du fond de la Zone Artisanale jusqu'à BALMA. Certaines personnes disent préférer garder ce chemin pour les chasseurs plutôt que pour le passage des gens. Comme ces terrains ne nous appartiennent pas, puisqu'ils appartiennent à une autre Commune, je me bats depuis 5 ans pour que TOULOUSE METROPOLE intervienne pour réhabiliter ce passage.

Brigitte CLARENS : déjà, à l'époque où M. Roger DENJEAN était Maire, ce dossier était en discussion

Mme le Maire : même à l'époque où M. Maurice PETITCOLIN voulait réaliser une liaison routière qui aurait permis de rejoindre BALMA ayant pour Maire, M. Eugène BONNET. Donc, cette affaire dure depuis des années. Je poursuis cette lutte car il n'y a pas de raison que cette voie ne soit pas aménagée, sans beaucoup de travaux d'investissement, en une voie reliant DREMIL-LAFAGE à BALMA

La délibération a été adoptée à l'unanimité à la majorité.

Mme le Maire : A présent nous allons passer à l'examen des questions écrites adressées par les élus. Je cède la parole à M. Didier GALLET - DGS

QUESTIONS ECRITES de Mme CAPOMAZZA Fabienne (en l'absence de Mme CAPOMAZZA, ces questions sont relayées oralement par Mme Sandrine ESTEBE)

Dans la perspective du prochain conseil municipal prévu le 12 mars 2025, je vous communique des questions diverses à soumettre lors de ce CM.

1 - Les commissions municipales

Les commissions municipales mises en place en début de mandat permettent en principe l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

- A quel rythme se réunissent ces commissions ?
- Que dit le Code Général des Collectivités Territoriales pour garantir les droits aux élus d'exercer leurs fonctions ?
- Quelles sont les dispositions qui visent à assurer une participation équilibrée et représentative des élus dans les différentes instances municipales ?

10

Didier GALLET : l'essentiel de ces questions relèvent du droit. A l'occasion des dernières élections municipales de 2020, des Commissions – qui demeurent facultatives - ont été constituées. Elles sont composées de conseillers municipaux dans le respect de la proportionnalité, à savoir composées par des membres élus du groupe majoritaire et du groupe minoritaire. C'est ensuite aux vice-présidents de chaque Commission de convoquer les membres des Commissions.

Eric MORALES : au terme de 5 ans de la mise en place de ce Conseil Municipal, il me semble qu'à ce jour il n'y a pas eu une seule réunion de la Commission « Travaux » à laquelle j'appartiens. Ce qui peut laisser penser, qu'en 5 ans, il n'y a pas eu de programmes de travaux sur la Commune. Les élus de cette Commission n'ont pas eu à siéger, n'ont pas eu à débattre par rapport aux travaux qui ont été réalisés. Il est regrettable que le vice-président de cette Commission vienne de quitter l'assemblée : il aurait pu nous expliquer pourquoi, en 5 ans, aucune Commission « Travaux » n'a jamais été convoquée alors qu'un grand nombre de travaux, et c'est tant mieux, ont été réalisés. De plus, les travaux qui sont réalisés doivent représenter un engagement financier important.

Au moment de la création de cette Commission, en 2020, la première personne de la liste minoritaire était M. Gilbert CHAMAYOU qui, lui-même, n'a jamais été convoqué à une réunion. Après sa démission du Conseil Municipal, il a été remplacé par Mme ESTEBE à laquelle il a précisé que des réunions n'étaient pas organisées au sein de cette Commission.

A l'issue de notre élection en 2020, les membres du groupe minoritaire ont été catalogués dans l'opposition alors que nous nous sommes présentés pour contribuer à faire avancer la Commune. Que nos idées soient bonnes ou pas, retenues ou pas, on peut l'entendre mais qu'au moins, nous puissions participer à des débats, être informés des projets ... or, nous ne sommes au courant de rien ce qui justifie que, lors des séances du Conseil Municipal, nous posons de nombreuses questions et que nous essayons de comprendre les affaires qui sont inscrites à l'ordre du jour. Je ne sais pas si les autres membres du Conseil Municipal sont au courant des affaires.

Je fais également partie de la Commission « Animation » dont le vice-président est M. BONARDI. Nous avons eu des réunions auxquelles j'ai participé selon mes disponibilités professionnelles.

Mme le Maire : je vais recevoir M. LEMAITRE, vice-président de la Commission « Travaux », l'interroger à ce sujet et l'inviter à organiser une réunion à laquelle seront conviés les membres de la Commission « Travaux ».

Brigitte CLARENS : on peut rajouter qu'il n'y a pas non plus de réunions organisées au sein de la Commission « ECOLES » et autres Commissions Municipales. On le fait remarquer mais l'on sait très bien que ça ne bougera pas. Parfois, nous sommes convoqués à des réunions où les choses sont déjà actées et où il n'y a rien à dire. Même si nous sommes des membres du groupe minoritaire, nous représentons un certain nombre d'électeurs de la Commune et nous constatons que nous n'avons été associés à presque rien.

Bruno BONARDI : ne généralisons pas ! il y a tout de même des Commissions qui se réunissent régulièrement. Par exemple, la Commission « Développement durable, Environnement ... » dont la vice-présidente est Mme Mischa REGGIANI ...

Sandrine ESTEBE : je fais partie de cette Commission et je ne suis convoquée à aucune réunion depuis un certain temps.

Jean-Marc ROCACHER : concernant la Commission « Petite Enfance, Jeunesse ... », la dernière réunion concernait le Projet Educatif de Territoire. Je suis amené à rencontrer des professionnels de la CAF, de l'enfance-jeunesse ou de la petite enfance, rencontres qui ne s'accompagnent pas de décision « politique » au niveau de la Commission. Je dois rendre compte à la Commune des informations après un rendez-vous avec la Crèche qui m'a présenté ses comptes, après un échange avec la CAF concernant des conventions à mettre à jour et à signer. Donc, dès que j'ai un acte « politique » à avoir au sein de la Collectivité, j'essaie de réunir les membres de la Commission, ce qui a été le cas concernant la dernière convention « Enfance-Jeunesse » portant sur le Projet Educatif de Territoire. Donc, tous les acteurs étaient réunis pour définir quels étaient les axes politiques futur de la prochaine Convention Territoriale au niveau communal. Concernant la Commission « Petite Enfance, Jeunesse ... », je ne peux pas programmer des réunions régulières ...

Sandrine ESTEBE : on ne demande pas une réunion des Commissions tous les 36 du mois, mais concernant la Commission « Travaux », elle représente des choses importantes pour la Commune avec des budgets conséquents associés et l'on découvre certains dossiers lorsqu'ils sont présentés en séances du Conseil Municipal. Il conviendrait d'organiser une réunion d'information des membres la Commission concernant les projets en cours, afin que l'on puisse en discuter ... ce qui éviterait que lors des séances du Conseil Municipal, l'on pose moins de questions – qui énervent tout le monde - et que les séances ne durent pas jusqu'à 22 heures à cause des échanges qui ont lieu alors qu'ils auraient pu se dérouler lors de ces Commissions.

Bruno BONARDI : les questions qui sont posées lors des séances du Conseil Municipal n'éner�ent personne. C'est plutôt les dérapages verbaux - qui s'ensuivent parfois - qui peuvent apporter des crispations. Ces problèmes de Commissions sont récurrents puisqu'il me semble que – lors du dernier mandat – des Commissions ne se sont pas également réunies pendant la durée du mandat. Y compris quand vous étiez vous-mêmes Vice-Président (e) de Commissions Municipales. Pour en revenir à la Commission des « Travaux » – je ne veux pas me mettre à sa place ni répondre à sa place – je sais qu'il y a une difficulté qui est extrêmement prégnante qui est que les informations sont en permanence en mouvements. Le temps qu'il réunisse les membres de la Commission afin de leur présenter des projets avec des chiffres à la clé, quelques semaines après, ce ne sera plus la même chose (les prix auront évolué, les projets seront modifiés ...). Quand le dossier sera présenté en séance du Conseil Municipal, vous le questionnerez vu que le projet a été modifié, que son coût a évolué par rapport à la dernière réunion de la Commission.

Eric MORALES : est-il seul juge par rapport à la pertinence des projets, à leur coût estimatif ? Mme le Maire, lors du discours des voeux prononcé en Janvier dernier, deux choses me reviennent en mémoire : vous avez parlé du projet de réalisation de trottoirs en bordure de l'Avenue « André Duperrin » (pour un coût de 23 000 €) ainsi que des travaux de peinture concernant l'école maternelle (pour un coût de 47 000 €).

Mme le Maire : concernant la réalisation des trottoirs – qui sont des annexes de la voirie métropolitaine – le projet de travaux et le coût associé sont de la compétence de TOULOUSE METROPOLE. Vous savez que toutes les voiries sont prises en charge par TM et ce, depuis 2011, date à laquelle nous avons rejoint la Communauté Urbaine. Depuis 2011, la Commune bénéficie toujours de la même enveloppe locale.

Eric MORALES : concernant les travaux de peinture à l'école maternelle, je ne connais pas le détail du programme des travaux mais une enveloppe de 47 000 € me paraît énorme. Nous sommes tous propriétaires de nos maisons, nous faisons parfois des travaux de peinture chez nous ... ce coût exorbitant ne choque personne ! Je reviens à la tenue des Commissions au sein desquelles chacun peut s'exprimer, débattre ...

Didier GALLET : les travaux de peinture ont été réalisés dans des salles de classes, les couloirs de circulation ...

Bruno BONARDI : vous avez raison sur le droit à l'information. Chaque année, la Commission « Finances » se réunit au cours de laquelle est communiqué le détail de tous les budgets prévisionnels, notamment celui de la Commission « Travaux » et ce, préalablement au vote du budget annuel. Un délégué de la Commission « Finances » a donc accès à ces informations, aux documents préalables qui ont été distribués et qui sait donc ce qui va être programmé au niveau des travaux. Ce délégué – qui était absent lors de la dernière réunion me semble-t-il – peut avoir un accès complet aux programmes de travaux envisagés et donc vous les communiquer. En conclusion, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de réunions des Commissions, qu'il n'y a de transmission des informations. Le problème qui est soulevé aujourd'hui, à un an des futures élections, aurait pu être soulevé plus tôt afin que des solutions soient apportées. On connaît ce problème récurrent à chaque mandat ou des Commissions ne se réunissent jamais. Ce qui peut être terriblement frustrant pour les élus, notamment ceux du groupe minoritaire.

Eric MORALES : cette problématique a déjà été évoquée précédemment. Il faudrait poser la question aux autres élus sur le fait de ne jamais être convoqués au sein des Commissions ? Je maintiens que les Commissions qui ont été constituées en début de mandat ne se réunissent jamais ...

Sandrine ESTEBE : en matière de travaux, les modifications peuvent être notifiées par mail aux membres des Commissions ...

Bruno BONARDI : il serait peut-être intéressant d'organiser une réunion d'information afin de distinguer les travaux concernant les bâtiments communaux de ceux qui relèvent des délégations de compétence que l'on a données à TOULOUSE METROPOLE (exemple, la voirie). Pour ces travaux délégués, ce sont des procédures différentes : concernant la voirie, la Commune dispose d'une enveloppe annuelle de crédits que Mme le Maire essaie d'utiliser au mieux afin de répondre 1° - aux besoins urgents survenus en cours d'année (réparation des nids de poules, des trottoirs cassés et dangereux pour la sécurité des piétons, les incivilités qui nécessitent des réparations urgentes ... et 2° à l'amélioration du cadre de vie d'une Commune dont on sait qu'il y a au moins 3 ou 4 quartiers qui ont aujourd'hui plus de 40 ans et dont les trottoirs sont sévèrement abimés. Le coût de ces travaux est tel qu'on ne peut pas procéder à toutes les réparations en même temps. D'où l'obligation de budgétiser ces travaux sur plusieurs exercices budgétaires. Le budget dont nous disposons est en corrélation avec les finances que l'on a pu apporter à TM quand nous avons intégré cette intercommunalité. En matière de voirie, il appartient à la Commune de déterminer la priorité des travaux à réaliser en fonction des crédits disponibles. Ces travaux sont ensuite pilotés par les services du POLE EST de TM.

Mme le Maire : en 2008, quand nous avons intégré la Communauté Urbaine, la Commune n'a pu apporter des crédits. Par conséquent, l'enveloppe locale qui nous est attribuée est de 250 000 €, nous permettant d'effectuer des travaux petit à petit. D'autre part, chaque Commune doit contribuer à 20 % de l'enveloppe locale afin de participer à l'élaboration des travaux métropolitains. Afin de pallier aux travaux urgents à réaliser, les services de TM interviennent dès qu'ils sont appelés, sous 24 ou 48 heures. Mais ils ne peuvent dépasser l'enveloppe locale qui nous a été attribuée.

Concernant les Commissions, au début du mandat, j'ai réuni l'ensemble des vice-présidents des Commissions en leur précisant qu'il leur appartenait de convoquer les membres de leur Commission. J'ai effectué un rappel il y a 3 ou 4 ans. Je rappelle également que je suis présidente de droit de toutes les Commissions Municipales et j'ai délégué l'envoi des convocations aux vice-présidents.

2 - Création d'une maison inter générationnelle

Récemment un courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres du quartier lotissement « France ». L'objet de ce courrier mentionne : *La création d'une maison inter générationnelle de 3 étages au cœur du lotissement « France »*. Ce projet s'il est confirmé, est à saluer car il fait le lien avec la politique de la ville quant à la promotion de la cohésion sociale et de la mixité générationnelle au sein de notre commune.

Les riverains et administrés s'interrogent et souhaitent avoir des réponses à leurs questions (cf. le courrier joint) : « *La mairie de Drémil-Lafage soutient-elle un projet de renouvellement urbain de ce quartier, sans concertation préalable avec les riverains ?* ».

Didier GALLET : cette question s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de TM. TOULOUSE METROPOLE ne traite pas de ces questions-là. TM traite des affaires de zonage, de règlement de PLU en

conformité avec le SCOT (au niveau territorial) et le SRADDET (au niveau régional). Effectivement, la Commune s'est fait procurer la question qui avait été posée et nous avons demandé à TM quelle est la réponse et les orientations qu'ils allaient donner, étant précisé qu'il ne faut pas qu'il y ait de fragilité juridique au PLUi-H. Précédemment, il y avait eu des fragilités sur 2 ou 3 secteurs et cela avait fait tout tomber. Sauf si le juge décide de casser partiellement le PLUi-H, ce qui n'a pas été le cas lors de la dernière fois. Donc, aujourd'hui, nous ne sommes pas dans la phase à créer ou pas ceci ou cela, nous sommes sur le règlement du PLUi-H. TM répond à cette question en fonction du PLUi-H et non pas en fonction de ce qui va se faire. Je vais vous donner lecture de la réponse de TM comme cela vous serez informés de ce que TM a décidé dans le but de ne pas fragiliser le PLUi-H : « *faire des centralités existantes des lieux les mieux équipés possible comprenant fonctions et services essentiels est un objectif important du projet du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi-H. Toutefois, compte-tenu de l'ampleur du projet et du changement de zonage demandé dans le cadre de l'enquête publique et de l'absence d'éléments programmatiques dans la requête (calendrier, terrains d'assiette, programmation, impacts sur les équipements existants, les propriétaires concernés ...), TM souhaite inscrire l'examen de cette démarche dans le cadre d'une réflexion urbaine élargie. En effet, un projet de cette ampleur sur une Commune de proximité (ce sont les Communes définies par le SCOT) comme DREMIL-LAFAGE nécessite, d'une part, un temps d'approbation préalable pour pouvoir donner les droits à construire et s'assurer de la bonne articulation du projet avec l'objectif de production de logements définis dans la feuille de route communale du POA et, d'autre part, d'organiser un temps de concertation avec les propriétaires et riverains concernés en amont de l'enquête publique. Au regard de ce contexte, TM propose de ne pas modifier le dossier afin d'examiner cette demande dans le cadre d'une prochaine procédure d'évolution du PLUi-H* ». Voilà, c'est tout ce que l'on peut dire par rapport à cela !.

13

Sandrine ESTEBE : et ça, est-ce que vous l'avez eu ? apparemment, c'est ce que les gens ont reçu dans les boîtes aux lettres : *une maison inter-générationnelle de 3 étages au cœur du lotissement « France », les riverains s'interrogent. Lors de l'enquête publique portant sur le futur PLUi-H de TM qui s'est déroulé du 02 janvier au 13 février 2025, un projet incluant la construction d'une maison seniors et la réfection de la crèche « L'Île aux Enfants » a été mentionné. Ce projet envisagé dans une zone délimitée par la rue du Maréchal Foch, l'Impasse de France, la rue Jules Ferry et la rue Georges Guynemer nécessiterait un reclassement de toute la zone pavillonnaire en zone urbaine dense. Cela impliquerait une hauteur de construction de 8,50 m et une emprise au sol sans limitation précise. La mairie de DREMIL-LAFAGE soutient-elle un projet de renouvellement urbain de ce quartier sans concertation préalable avec les riverains ? Pourquoi cette demande a-t-elle été déposée seulement 5 jours avant la fin de l'enquête publique pour un projet aussi impactant pour le quartier ? L'enquête publique est justement là pour permettre aux citoyens de donner leur avis et de soulever des objections avant qu'une décision ne soit prise, pas d'être mis devant le fait accompli. Ce projet a-t-il été débattu en conseil municipal ? quel en sera l'impact sur la qualité de vie des habitants ? la circulation ? les nuisances ? l'intégration du projet dans l'environnement pavillonnaire ? les riverains ont le droit d'être informés et consultés. Une réunion publique doit être rapidement organisée par la commune et le porteur de projet afin d'expliquer les conséquences de ce futur programme immobilier au cœur d'un secteur pavillonnaire tranquille et historique du village* ».

Mme le Maire : tout le monde l'a reçue. De toute façon, quand il y a une enquête publique, chaque administré a le droit d'aller voir le commissaire-enquêteur et de lui dire ce qu'il aimerait faire. En fonction de sa réponse, qu'elle soit positive ou non, une commission « spéciale » sans les maires va se réunir et va décider si le projet peut se faire ou non. En ce qui concerne la crèche, la CAF nous a dit qu'elle n'était pas aux normes. Donc, nous n'avons pas décidé quoique ce soit, donc ce qui est dit, ce sont des mensonges.

Sandrine ESTEBE : je pense qu'il faudrait répondre aux gens des lotissements de France et du Coteau de France.

Eric MORALES : à priori, il s'agirait d'une démolition de maisons suivie d'une reconstruction de quelque chose ? il n'y a pas de terrains constructibles dans la zone du Coteau de France ? donc quelque chose serait rasé pour être reconstruit ? ce sont des propriétaires individuels qui sont là ? la chose que je ne comprends pas, c'est comment un ou des propriétaires individuels se mettent en relation avec TM pour faire un projet ?

Didier GALLET : non, ce n'est pas une mise en relation. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement prévoient qu'il y a une enquête publique. Et dans le

cadre de cette enquête publique qui a été largement diffusée par l'apposition d'affiches, n'importe qui peut poser n'importe quelle question, ce n'est pas une mise en relation avec TM, c'est une mise en relation avec le commissaire-enquêteur.

Eric MORALES : prenons un exemple, je suis propriétaire de ma maison, si je souhaite partir de là et donc vendre mon terrain, je peux aller voir TM et leur proposer mon terrain de 3 000 m² pour un projet ?

Mme le Maire : tu ne pourras faire cela que s'il y a une modification ou une révision du PLUi-H. Donc tu ne peux pas le faire comme ça. Ce que tu oublies, c'est qu'il y a la loi ALUR, si tu possèdes une parcelle de terrain de 3 000 m² avec une maison, tu as le droit de procéder à une division du terrain et de céder une parcelle de 1 500 m² à un promoteur, il pourra réaliser un projet à 2 étages dans un lotissement. Personne ne peut l'empêcher, c'est une loi d'ordre public. Le Maire n'a aucun pouvoir la dessus. Là, c'est pareil, le particulier est allé voir le commissaire-enquêteur et a déposé une demande. Ca ne veut pas dire que le commissaire-enquêteur ou que la Commission qui va se réunir iront dans le sens de la personne qui a demandé. C'est pour cela que je ne répondrai pas. Je trouve que c'est ridicule.

14

Didier GALLE : le PLUi-H a été élaboré et finalisé. Après avoir été désigné par le Tribunal Administratif, le commissaire-enquêteur a été saisi et il a été consulté par tout citoyen qui, après consultation des règles du document d'urbanisme, souhaitait lui poser une question. Une fois l'enquête publique terminée, le commissaire-enquêteur interroge TM sur l'ensemble des questions qui lui ont été posées dans chaque commune. En fonction des réponses de TM, et selon les dispositions de la Loi, il abondera ou pas dans le sens de la requête qui a été formulée. La réponse que je vous ai lu est celle que TM va faire au commissaire-enquêteur.

Brigitte CLARENS : la Commune n'est donc pas au courant de ce projet ?

Sandrine ESTEVE : ils accusent la Commune qui aurait voté ça.

Mme le Maire : personne n'est venu en mairie pour nous demander des renseignements.

Brigitte CLARENS : ce qui est bizarre, c'est qu'il est dit que cette requête a été déposée 5 jours avant la fin de l'enquête publique. Des personnes ont pu consulter le règlement du PLUi-H avant et puis elles se rendent compte qu'un projet nouveau arrive ... ce n'est pas ridicule, c'est légitime. Les gens habitent dans un lotissement pavillonnaire et ils ont connaissance d'un projet de 3 étages à côté de leur maison, leur peur est légitime. Ils se posent des questions et il faudrait leur répondre.

Mme le Maire : rien n'empêche une personne de déposer une requête jusqu'au dernier moment.

Bruno BONARDI : il y a quelque chose de gênant à préférer à envoyer une lettre anonyme, non signée avec tout et n'importe quoi dedans dans des boîtes aux lettres. C'est une lettre qui est volontairement polémique et plutôt que de venir à la mairie et de dire, pardon j'ai vu ça, je ne comprends pas, expliquez-moi ... ce que vous venez de faire. Moi-même, je découvre, je n'étais pas au courant et je pense que nous sommes nombreux à ne pas être au courant. Vous êtes venus au conseil municipal avec ce courrier et vous nous avez dit expliquez-nous.

Mme le Maire : est-ce qu'il est dit dans ce courrier que la commune a voté ?

Sandrine ESTEVE : il convient de leur répondre qu'ils viennent en discuter en Mairie. Au lieu d'écrire une lettre qui inquiète tout le monde, il suffit de venir en mairie et de se renseigner.

Mme le Maire : exactement, donc c'est voulu par une ou deux personnes, c'est pour embêter le maire. Moi, j'applique la loi à la lettre et personne ne peut contester ce que je dis.

Brigitte CLARENS : c'est une ou deux personnes qui ne font pas partie du groupe minoritaire car elles-mêmes ont été surprises quand elles ont reçu ce courrier dans leur boîte aux lettres.

Jean-Marc ROCACHER : si la commune devait réaliser une crèche avec 36 agréments, cela nécessiterait une très grande surface.

Brigitte CLARENS : comme mentionné par Fabienne dans sa question orale, il y a des gens inquiets donc il faut répondre à cette inquiétude.

Mme le Maire : j'invite ces gens à venir me voir et je leur expliquerai ce qu'il en est

Bruno BONARDI : politiquement parlant, je pense qu'il faut inviter ces gens à venir se renseigner. Je ne pense pas que ce sont des gens inquiets qui ont écrit cette lettre mais des gens qui veulent faire une polémique sur une inquiétude et susciter des polémiques à un an des élections.

Mme le Maire : exactement, cette lettre a été distribuée dans tout le lotissement Coteau de France, ils ne l'ont pas distribué partout.

3- Communication envers les élus et les administrés : réunions publiques, application ILLIWAP....

1-Afin d'améliorer un environnement de communication fluide et participatif, différents moyens existent contribuant à la transparence et à l'accessibilité des informations.

Les réunions publiques récentes animées par Mme La Députée et La Gendarmerie ont été très appréciées par nos concitoyens.

15

Pensez-vous Mme Le Maire, maintenir ce dialogue ouvert avec les administrés et organiser d'autres réunions publiques ?

Mme le Maire : OUI

Les administrés attendent des réponses à leurs préoccupations notamment pour :

- Démolitions de la Salle Polyvalente et de la Maison des Associations
- Construction de la salle Multi-Activités et Annexes
- Projet immobilier composé de logements en accession à la propriété et des locaux commerciaux
- Voie piétonnière et voie cyclable

Mme le Maire : j'ai toujours dit que tant que je n'avais pas les réponses des subventions, je ne présenterai pas le projet, parce qu'il est inutile de mentir aux gens en disant que je vais faire cela alors que je n'ai pas encore reçu les subventions. Aujourd'hui, je peux dire que j'ai obtenu des réponses : nous avons un courrier du Conseil Départemental précisant les subventions allouées en 3 fois (2024-2025 et 2026). Concernant la Préfecture, nous avons obtenu 2 rendez-vous au cours desquels il nous a été dit que ne connaissant pas encore l'enveloppe budgétaire qui allait leur être attribué par l'Etat, il nous a été confirmé l'attribution d'une première tranche de subvention. Sous réserve du maintien des enveloppes budgétaires, une 2^{ème} tranche de subvention pourrait nous être attribuée. La CAF nous a également fait part de la subvention qui nous serait allouée. J'ai également la réponse de Toulouse Métropole.

Donc, on risque de commencer la démolition en septembre. Nous allons organiser une réunion publique en avril prochain avec l'architecte, le promoteur et toute la population sera invitée à voir le projet. Ce projet a déjà été travaillé avec toutes les associations.

Sandrine ESTEBE : les présidents des associations de lotissements seront informés ?

Mme le Maire : donc, à présent, je peux dire que je vais faire ce projet. Les subventions obtenues seront complétées par la vente de terrains qui constituera la trésorerie de la mairie. Si on souscrit un prêt, on ne peut aller au-delà de 1 500 000,00 €. C'est pour cela que j'attendais toutes les réponses pour vous dire, on le fait ou on ne le fait pas. N'ayez crainte, il n'y aura pas d'augmentation des impôts comme il n'y en a pas eu depuis 2011.

Jean-Paul COUSI : cet après-midi, j'ai encore reçu une société afin d'obtenir un nouveau devis concernant la démolition des bâtiments.

Didier GALLET : les opérations de démolition pourraient démarrer en fin septembre ou octobre prochains.

2-Les communes voisines utilisent déjà l'application Illiwap avec succès. L'application Illiwap est une solution de communication mobile conçue pour les municipalités et les collectivités locales. Elle permet d'informer, d'alerter et d'impliquer les résidents en temps réel.

Cela pourrait être une solution efficace pour informer et alerter les administrés en temps réel.
Qu'en pensez-vous ?

Voici quelques-unes des principales fonctionnalités d'ILLIWAP:

1. **Alertes et Notifications** : Illiwap permet d'envoyer des alertes et des notifications en temps réel aux résidents, notamment en cas d'urgence ou d'événements importants comme des alertes météo, des coupures d'eau, ou des événements communautaires
2. **Participation Citoyenne** : Les utilisateurs peuvent signaler des anomalies, proposer des idées de projets ou d'animations, et répondre à des sondages, favorisant ainsi l'engagement des citoyens dans la vie locale
3. **Agenda et Événements** : L'application propose un agenda où les événements peuvent être filtrés par catégorie, permettant aux utilisateurs de suivre uniquement ceux qui les intéressent.
4. **Géolocalisation** : Illiwap utilise la géolocalisation pour envoyer des messages ciblés aux résidents présents dans une zone spécifique, ce qui est particulièrement utile en cas d'urgence locale.
5. **Accessibilité et Confidentialité** : L'application est gratuite pour les utilisateurs, ne nécessite pas d'inscription, et respecte la vie privée en ne collectant pas de données personnelles.

16

Je vous remercie pour l'attention accordée à ce courriel, et pour la transmission de ces questions lors de ce conseil.

Yves SOMBRES : ILLIWAP est une application smartphone qui permet de faire un social média municipal (équivalent Facebook, Instagram ...). Cela fonctionne avec un site web qui permet de faire de la communication municipale, associative ... En soi, cela peut être intéressant en terme de fonctionnalité. Par rapport à une collectivité locale, la première chose qui nous importe c'est l'aspect sécurité. Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, il faut que nous ayons un outil qui couvre toute la palette de la population (de 15 ans à 99 ans par ex.) en cas de prévention, de catastrophe naturelleor, certaines personnes n'auront jamais de smartphone. Elles auront uniquement un téléphone fixe et l'on doit être en capacité de les contacter via ce téléphone fixe. Ce que ne fait pas ILLIWAP. Donc ILLIWAP a vraiment été conçu comme une application pour smartphone, derrière laquelle ont été développés des modules « options » qui sont facturés en plus qui vont permettre d'écrire des pseudo sms qui seront envoyés aux gens dépositaires d'un smartphone. A mon sens, ça ne remplit pas les conditions pour l'intégration d'un Plan Communal de Sauvegarde. Pour effectuer de la communication, nous avons déjà d'autres outils (brouhaha ... inaudible ...).

En conclusion, ce produit n'est pas adapté à tout ce que l'on attend d'un produit que l'on doit déployer en mairie.

QUESTIONS ECRITES de Mme CLARENS Brigitte (10/03/2025 – 10 :21)

Pour faire suite à la réunion publique du 17/03/2025 sur le thème « la démarche de prévention de la délinquance » (participation citoyenne) et après avoir analysé l'exposé accablant du Capitaine de Gendarmerie, je souhaiterais connaître la position de la Mairie en ce qui concerne les différentes mesures prioritaires qui en découlent.

Nous assistons de manière impuissante à une montée en charge des vols dans notre Commune. Le résultat est sans appel : 38 cambriolages perpétrés en 2024, soit 37 % de plus qu'en 2023.

■ **la première question** est directement liée à la mise en place du dispositif de participation citoyenne sur Drémil : qu'en est-il ? a-t-il été validé ? ou en sont les inscriptions et retours des habitants ?

Didier GALLET : le capitaine nous a demandé de recevoir les intentions des référents jusqu'au 30/03 prochain. Aujourd'hui, nous en avons reçu 14.

Mme le Maire : j'ai assisté à différentes assemblées générales et j'en ai parlé (Sauveterre, Montauriol, Lafage ...) et nous attendons encore celles du Colombier, de l'Auriol ... Ensuite le capitaine recevra tous les référents qu'il formera.

Philippe JAUREGUIBER : ne serait-il pas pertinent de publier une relance sur la newsletter rappelant aux gens qu'il convient de se déclarer en mairie avant le 30/03 prochain ?

Aux dires du Capitaine de Gendarmerie, les Communes avoisinantes sont déjà inscrites dans cette démarche de prévention. De même, il confirme bien qu'une police municipale reste un élément dissuasif majeur compte-tenu de sa présence permanente sur le terrain.

■ **la deuxième question** porte sur le retour d'un policier municipal dans les effectifs de la Mairie : qu'en est-il ? que répondre aux habitants qui le réclament et s'inquiètent ?

Mme le Maire : aux dernières assemblées générales auxquelles j'ai assisté, personne ne m'a fait une remarque dans ce sens.

Didier GALLET : j'ai plus de 30 ans d'expérience dans les collectivités territoriales. Quand on parle d'une présence permanente de la police municipale, malheureusement ce n'est pas le cas. Sur la Commune de DREMIL-LAFAGE, un service de police municipale – qui comprendrait toujours 2 agents, véhicules, uniformes, armements – représenterait un cout de 150 000 € par an. D'autre part, il est très difficile de leur demander de travailler après 17h00. Un policier municipal est un agent territorial qui travaille 35h00 par semaine, aux heures habituelles du bureau. S'ils possèdent un armement, les policiers municipaux doivent s'entraîner régulièrement dans des centrales de tir (4 semaines/an).

17

Jean-Marc ROCACHER : par rapport à l'ancien policier municipal que nous avions sur la collectivité, je constate que les tâches qui lui étaient confiés ont bien évolué, avec la dématérialisation des supports (plus de nécessité d'aller à la Préfecture par ex.), autant de déplacements qui ne se font plus Il y a bien sur la problématique du coût qui est très importante mais surtout on ne peut pas recruter un seul policier municipal.

Michel AZENS : de nombreuses communes ont adopté le principe d'un garde-champêtre.

Toujours sur la base de l'exposé du Capitaine de Gendarmerie, un système de caméra de surveillance interne (Mairie) est très efficace et éloigne les délinquants (cout environ 70 k€)

■ **la troisième question** se veut force de proposition : peut-on la mettre à l'étude ? Quitte à consulter les habitants qui, encore une fois, y sont favorables.

Mme le Maire : nous n'aurons pas droit à des subventions car il n'y a pas suffisamment d'actes de vandalisme sur la Commune.

Didier GALLET : à plusieurs reprises, nous avons rencontré le major GUIMBAUD, référent de la Haute-Garonne pour la pose de caméras de surveillance. Il a regardé les statistiques en matière de délinquance concernant la Commune. Le Maire est libre de poser des caméras mais, au regard de ces statistiques, les services de l'Etat n'accorderont pas d'aide financière car le taux de la délinquance n'est pas suffisant pour que la Commune soit éligible aux aides financières que pourrait octroyer l'Etat pour la pose de caméras de surveillance au niveau des places publiques et des espaces publics. Le montant de 70 000 € concerne le cœur de ville. Ces 70 000 €, il convient de les multiplier par autant de quartiers que l'on voudrait également équiper en caméras. D'autre part, il convient de se munir d'un PC avec affectation d'une ou plusieurs personnes pour visionner les prises de vues. Lorsque la gendarmerie veut visionner les vidéos surveillance, il convient qu'elle effectue au préalable une réquisition. C'est donc tout un système couteux et complexe.

Jean-Paul COUSI : les malfrats opèrent souvent cagoulés ce qui ne permet pas de les reconnaître sur les vidéos surveillance.

En conclusion, les enquêtes de police font également apparaître que les cambriolages programmés (vacances, absence prolongée) s'effectuent la nuit. Les éclairages municipaux s'arrêtant à minuit, cela ne peut que favoriser les malfaiteurs et aggraver le sentiment d'insécurité.

■ **la dernière question** relève du bon sens : quand va-t-on remettre nos éclairages en route toute la nuit d'autant qu'ils sont à présent équipés en LED basse consommation ?

Mme le Maire : à présent que tous les éclairages publics sont équipés en ampoules LED basse consommation, nous avons effectivement sollicité le SDEHG pour le rétablissement de l'éclairage public la nuit.

Brigitte CLARENS : je vous informe que les points d'éclairage public ne fonctionnent plus du tout au sein des lotissements « Hauts de Bacou » et « Bacou ».

Didier GALLET : le 07 mars dernier, et après s'être adressé au SDEHG, nous avons validé un devis de maintenance lourde pour un montant de 1 227,60 € concernant le rétablissement de l'éclairage public la nuit dans l'ensemble des quartiers de la Commune. Cette prestation sera effectuée par la société SPIE.

Yves SOMBRES : il convient de signaler cette anomalie au service « Accueil » qui va la relayer au SDEHG via l'ouverture d'un ticket de demande d'intervention. Quel que soit le point lumineux qui ne fonctionne pas, il convient d'en aviser le service « Accueil » qui dispose d'un logiciel où sont référencés tous les points lumineux du réseau éclairage public. Après ouverture d'un ticket auprès du SDEHG, une entreprise interviendra pour le dépannage du point lumineux.

QUESTIONS ECRITES de M. MORALES Eric

Je viens vers vous, en prévision du CM de mercredi, pour savoir les différentes évolutions qui ont été faites et prises, suite aux 4 questions que nous avons posées lors du dernier CM :

1/ - circulation sur la Route de Gauré

Didier GALLET : il est certain que le prix d'une vie n'a pas de coût. Nous avons rencontré Toulouse Métropole sur l'hypothèse d'un élargissement de voie, créer des poutres de rives couterait une fortune et ne solutionneraient pas le problème. La pose de chicanes, non plus, car nous sommes en présence d'une route droite. Créer un rond-point ne se justifie pas car la circulation n'est pas assez dense et nous sommes de plus à un croisement avec une route métropolitaine et une route départementale.

La seule solution qui a été trouvée est de positionner des gendarmes avec radars entre 6h45 et 7h30 du matin.

[inaudible]

Mme le Maire : Il y a plus de 20 ou 25 ans, MM. PETITCOLIN ou DENJEAN, maires, avaient demandé le positionnement de feux tricolores et cela a toujours été refusé, notamment à cause du coût financier.

Didier GALLET : On pourrait également envisager éventuellement des radars pédagogiques ou des bandes rugueuses.

Yves SOMBRES : concernant les bandes rugueuses, il convient de respecter une distance d'au moins 100 m d'une habitation.

2/ - problème de stationnement du marché le Dimanche

Philippe JAUREGUIBER : le dimanche suivant la dernière réunion du CM, je suis allé voir les commerçants du marché de plein vent (MPV) . Comme le vent d'autan soufflait, ils adossoient leur étal au mur de la supérette pour se protéger des vents violents. Le primeur en avait avisé la fleuriste. A présent, ils se resserrent un peu de telle sorte à laisser un passage le long du trottoir, dans l'axe de la boutique de la fleuriste. C'est tout et ça se passe relativement bien à priori.

Eric MORALES : je suis allée revoir la fleuriste après le dernier CM. Elle avait noté un léger mieux puis à l'approche de la fête des grands-mères, début Mars dernier, les camions des commerçants ont refermé la visibilité et elle constate que, par rapport à l'année dernière, son chiffre d'affaire a baissé. C'est une commerçante qui est présente toute l'année, qui paye des impôts sur la Commune. Je pense donc qu'il faut faire quelque chose pour cette commerçante. Il faut envisager de déplacer les étals des commerçants du marché de plein vent, par ex. de l'autre côté du parking ...

Philippe JAUREGUIBER : je caresse l'espoir d'avoir plus de commerçants de MPV, ce qui permettra de déplacer ce marché et d'inclure cette commerçante dans le marché, ce serait l'idéal. Le problème est que, faute de fréquentation, les commerçants viennent et repartent. J'ai beau communiquer ...

Par ex. le dimanche, nous avons un marchand qui vend de l'aligot-saucisse, c'est la 3^{ème} fois qu'il vient, donc il faut l'encourager à venir.

[inaudible]

3/ - aménagement du ruisseau de la Bourdette

Didier GALLET : Cette procédure s'avère être un véritable parcours du combattant. Un piézomètre a été installé. Depuis un an, des études sont menées pour savoir si ce sont des eaux souterraines, des eaux de source ou des eaux de nappes phréatiques. Je les relance régulièrement. Je vous communique leur dernière réponse : « *nous devons attendre les résultats de l'exploitation annuelle du piézomètre installé à proximité du bassin de Pélinquin, qui sont attendus pour mars au plus tôt. Ces résultats seront communiqués à la DDT afin qu'elle nous indique quelle suite nous pouvons réserver au dossier : réalisation des travaux du système de drainage en fin de bassin ou maintien en l'état actuel s'il est considéré que la nappe est affleurante. Je vous tiendrai informés dès que j'aurai les résultats du piézomètre* ».

S'il s'avère que la nappe est affleurante alors qu'ils ont décaissé et supprimé précédemment les drains, nous allons être confrontés à un nouveau problème. Alors, qu'avec Mme le Maire, nous leur avons dit ne pas décaisser profondément, ni même de supprimer les drains existants. Les ingénieurs, les maîtres d'œuvre ne nous ont pas écoutés. De nouvelles études ont été réalisées par les services de TM.

Mme le Maire : la société qui a fait les travaux est en faillite.

[inaudible]

Didier GALLET : à la place d'un terrain de foot, nous avons à présent un cloaque et si la nappe est vraiment affleurante, ils ne draineront pas et cela restera en l'état.

[inaudible]

Sandrine ESTEBE : en période de chaleur, la situation est horrible : présence de moustiques, de serpents, de nombreuses grenouilles

[inaudible]

4/ - réalisation des travaux dans le cimetière

Didier GALLET : des cavurnes ont été installées dans les 2 cimetières de la Commune. Un aménagement paysager a été réalisé (dispersion de cailloux blancs).

Concernant le cimetière du centre village, il sera proposé, lors du vote du budget primitif, la pose d'un grillage au niveau de l'enceinte du cimetière ; cet aménagement sera complété par la plantation d'un rideau végétal en fin d'année 2025.

Au cimetière de Montauriol, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon est en cours. Des devis ont été demandés pour la reprise des concessions (au nombre de 32) : démolition des monuments funéraires, rassemblement des ossements dans des ossuaires, construction d'un dépotoire et aménagement d'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres. Sera également aménagé un espace pour recevoir les indigents (les personnes qui n'ont pas de revenu, la Commune est tenue de les inhumer).

A l'issue de la procédure de reprise des concessions (soit fin novembre 2025), les travaux pourraient démarrer. A l'issue de ces travaux, les concessions nouvelles seront attribuées à des particuliers qui sont dans l'attente d'une réaffectation des concessions.

Intervention de Mme Christine LE PAGE :

Pétition contre le projet d'implantation d'une antenne-relais

Christine LE PAGE : Anne-Marie PEREZ, ici présente, est la présidente de l'ASL « BACOU ». Elle a récupéré une pétition qu'elle a formatée. Je dispose ici de plusieurs exemplaires pour les personnes qui seraient intéressées. Le but est de faire signer un maximum de personnes contre cette implantation. Ensuite, nous déposerons ces pétitions signées à la Mairie.

Mme le Maire : nous les transmettrons à qui de droit.

*** * ***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

20

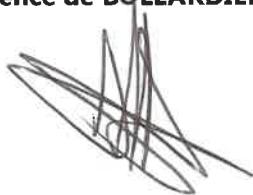
*** * ***

[Version corrigée/intervention de M. MORALES – p. 10]

Le Maire,
Ida RUSSO

A blue ink signature of the name "Ida Russo" written in a cursive style.

Le Secrétaire de séance,
Florence de BOLLARDIERE

A blue ink signature of the name "Florence de Bollardiere" written in a cursive style.